



1^{er} RALLYE REGIONAL VHRS SUD HAUTE MARNE HAUTE - AMANCE

(PEA)

4 – 5 décembre 2021

Règlement Particulier Sportif

Nota

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent Règlement, la Liste des Concurrents engagés, les Horaires de Convocations, les Classements et les divers Documents concernant les Equipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront et seront consultables sur le site de l'ASA LANGRES : www.asalangres.com.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

ASA LANGRES BP 15 2 rue de la Poterne 52200 LANGRES

Tél: 09 52 28 67 43 e-mail : asalangres@free.fr site internet : www.asalangres.com

SOMMAIRE

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1. ORGANISATION

Article 2. ASSURANCES

Article 3. CONCURRENTS et PILOTES

Article 4. VOITURES et EQUIPEMENTS

Article 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Article 6. SITES et INFRASTRUCTURES

Article 7. DEROULEMENT du RALLYE

Article 8. RECLAMATIONS – APPELS

Article 9. CLASSEMENTS

Article 10. PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement : Lundi 11 octobre 2021

Ouverture des Engagements : Lundi 11 octobre 2021

Clôture des Engagements : Lundi 22 novembre 2021

Publication de la Liste des Engagés sur le site de l'ASA LANGRES: www.asalangres.com - FFSA /www.ffsa.org : Vendredi 26 novembre 2021

Parution du Carnet d'Itinéraire **le samedi 27 novembre 2021**

Dates et Heures des Reconnaissances : **le dimanche 28 novembre 2021 de 9 h 00 à 16 h 00 - le samedi 4 décembre 2021 de 9 h 00 à 16 h 00**

Vérifications des Documents : Samedi 4 décembre 2021 de 13 h 30 à 17 h 15

Vérifications des Voitures : Samedi 4 décembre 2021 de 13 h 45 à 18 h 15

Heure de Mise en Place du Parc Fermé Samedi 4 décembre 2021 à l'issue des Vérifications →Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 4 décembre 2021 à 18 h 15→Salle de la Mairie 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Publication des Equipages admis au Départ : Samedi 4 décembre 2021 → 19 h 00 Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Départ: Dimanche 5 décembre 2021 à 8 h 30 →Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Arrivée: Dimanche 5 décembre 2021 à 17 h 00 →Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Affichage du Classement →Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Affichage du Classement Final provisoire 30 mn maxi après l'Arrivée en Parc Fermé du dernier Concurrent

→Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Remise des Prix : Dimanche 5 décembre sur le Podium →Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Vérifications finales : Dimanche 5 décembre 2021 →Garage Peugeot JKL Automobiles 52600 HAUTE - AMANCE

Le Road Book sera disponible à partir du samedi 27 novembre 2021:

→ sur le site de l'ASA LANGRES www.asalangres.com.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Langres avec le concours de la Ville de HAUTE - AMANCE et des Communes environnantes organise

les 4 et 5 décembre 2021 le 1^{er} **RALLYE REGIONAL VHRS PEA SUD HAUTE-MARNE HAUTE – AMANCE** doublure du 1^{er} **RALLYE REGIONAL PEA SUD HAUTE-MARNE HAUTE-AMANCE** et du 1^{er} **RALLYE REGIONALVHC PEA SUD HAUTE-MARNE HAUTE-AMANCE**

Le présent Règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° 42 en date du 7 octobre 2021 et par la FFSA sous le Permis d'Organiser N° 560 en date du 8 octobre 2021.

COMITE D'ORGANISATION

Maryse THOMAS Présidente de l'ASA LANGRES

Le Comité Directeur de l'ASA LANGRES et ses Bénévoles

La Ville de HAUTE – AMANCE, les COMMUNES ASSOCIEES, les Services Techniques - les Communes traversées

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE-MARNE

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

ASA de LANGRES, représentée par Madame Maryse THOMAS, Présidente

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA de LANGRES, représentée par Monsieur Marc KESSLER

Les Organismes s'engagent à respecter l'ensemble de la Règlement applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 6^{er} des prescriptions générales édictées Par la FFSA.

SECRETARIAT du RALLYE

ASA LANGRES B P 15 2 rue de la Poterne 52200 LANGRES

téléphone 09 52 28 67 43

e.mail : asalangres@free.fr

site internet : www.asalangres.com

PERMANENCE du RALLYE :

du samedi 4 au dimanche 5 décembre 2021

Salle de la Mairie

52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Tél. [03 25 84 95 42](tel:0325849542)

AFFICHAGE OFFICIEL :

Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

REPONSABLES de l'ORGANISATION

Réception et Relations des Officiels	Maryse THOMAS
Secrétariat Administratif	Serge TARBOCHEZ
Responsable et Accueil des Commissaires	Christian ANDRE
Responsable des Liaisons Radio	Jean-François ALIX
Responsable de la Remise des Prix	Maryse THOMAS
Responsable de l'Intendance	Marie-France VIRY
Responsables des Epreuves Spéciales	en attente
Responsables Parc Fermé et Regroupement	Gérard SANCHEZ
Responsables Parc d'Assistance	Laurent BOUVARD

1.1 P OFFICIELS du RALLYE

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Joël JUGNIOT	6813 – 14 12
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Pascal NOMBLOT	188228 – 04 02
	Jean WAMBACH	3030 – 03 06
Directeur de Course au P C	Daniel BLANQUIN	1941 – 03 08
Directeur de Course Adjoint au P C	Jean-Charles BIDAL	1625 – 03 05
Directeur de Course Rallye VHRS	Jean-Claude LEUVREY	88 – 03 28
Directeurs de Course Adjoints au P C Délégués ES	Christian HAMON	29685 – 04 08
	Denis DUROC	147050 – 04 11
Directeurs de Course Délégués aux E.S	Jacky OLIVAIN	3272 – 03 24
	Jean-Claude HUMBERT	2139 – 03 02
	Camille TRINQUETTE	3175 - 0413
	Jean-Louis LAURENT	3294 – 04 13
Directeur de Course Délégué au Parc Fermé et Regroupement	en attente	
Directeur de Course Délégués au Parc d'Assistance	Thierry MOREL	4906 - 1442
Directeur de Course Véhicule Autorité	Marc KESSLER	
Directeur de Course Véhicule Tricolore	Hubert BENOIT	3617 – 04 11
Directeur de Course Véhicule Damier	Franck DELMOTTE	154521 – 04 21
Directeur de Course Véhicule 000	Jean-Marc DELOY	6830 – 04 09
Directeur de Course Véhicule 00	Marc BRODUT	111034 – 04 13
Commissaires Sportifs Chargés des Relations Concurrents	Martine REVERCHON	14505 - 04 09
	Monique FRANCE	29181 – 04 09
Commissaires Techniques	Marc CHARNBONNEAU	47435 – 03 22
	Jean-Louis REVERCHON	6835 – 04 21
	en attente	
En dehors des Commissaires Sportifs, tous les Officiels sont Juges de Faits		
Chronométrateurs	Gérard CARCHON	211678 - 0305
	Françoise FRANCHI	214894 – 03 05
	Sylvie FAIVRE	11039 – 04 21
	Christian GERMAIN	12893 – 03 05
	Annie GREFF	235616 – 03 05
Médecin Régulateur au P.C Course	en attente	
Responsable Classement Informatique	Gérard PEUREUX	11719 – 03 05
	Odile PEUREUX	11716 – 03 05
Relations avec la Presse	Frédéric DART	
Speaker	Stéphane GRILLOT	

11.2 P. ÉLIGIBILITE

Le 1^{er} RALLYE REGIONAL VHRS PEA SUD HAUTE –MARNE HAUTE - AMANCE compte pour :

- ▶ Les Challenges de la Ligue Grand Est du Sport Automobile et de l'ASA LANGRES 2021

1.3 P. VERIFICATIONS

Les Equipages régulièrement engagés pourront consulter le site internet de l'ASA LANGRES www.asalangres.com pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement à partir du lundi 29 novembre 2021
- de leur heure de convocation aux vérifications administratives.

Les Vérifications Administratives auront lieu le :

- ◆ samedi 4 décembre 2021 de 13 h 30 à 18 h00

Les Vérifications Techniques auront lieu le :

- ◆ samedi 4 décembre 2021 de 13 h 45 à 18 h 15

1.3.12.P Les vérifications finales auront lieu Garage Peugeot JKL Automobiles 52600 HAUTE - AMANCE, le **dimanche 5 décembre 2021**, pour les voitures désignées pour ces vérifications.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 60 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. P DEMANDES d'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Tout Concurrent qui désire participer au Rallye doit adresser au Secrétariat du Rallye une Demande d'Engagement à l'adresse indiquée ci-dessous :

Association Sportive Automobile de Langres BP 15 2 rue de la Poterne 52200 LANGRES

tél: 09 52 28 67 43 e-mail : asalangres@free.fr site internet: www.asalangres.com

Cette Demande devra être accompagnée des Droits d'Engagement avant la date de Clôture fixée le 22 novembre 2021.

3.1.6 .P. ANNULATION

L'ASA LANGRES se réserve le droit d'annuler le Rallye si, à la date de la Clôture des Engagements précisée au Règlement, le nombre des Demandes d'Engagement est inférieur à 50 % du nombre de voitures admises, ou si des Circonstances majeures s'opposent au Déroulement du Rallye. Dans ce cas, l'ASA LANGRES fera connaître sa décision par mail et communication internet.

3.1.7.P REMBOURSEMENT

L'ASA LANGRES remboursera, avec réduction variable, les Droits d'Engagement aux Concurrents qui, **pour des raisons de force majeure**, n'auraient pu se présenter au départ de l'Epreuve, **sous réserve**, qu'une demande écrite parvienne à l'Organisateur par lettre recommandée. Dans le cas contraire les retenues standards seront :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50 % pour les demandes reçues de moins de 8 jours jusqu'aux vérifications.

3.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à **20 voitures** maximum.

3.1.11.1.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ **ENGAGEMENT 260 € pour Tous**

3.1.12P . La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents cités ci-dessous :

- la photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture,
- la photocopie de la licence du concurrent et celles des deux membres de l'équipage,
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, le cas échéant,
- des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'ASA LANGRES.

3.2.7 P. Un Briefing écrit sera remis contre émargement lors des Vérifications Administratives

3.3 P. ORDRE de DEPART

Les Concurrents du Rallye VHRS partiront après le Rallye Moderne et ce pour l'ensemble du Rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

4.2.4. P Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3.1 P ASSISTANCE

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

4.3.2. P Parc d'Assistance

L'assistance est autorisée **uniquement** dans le Parc d'Assistance prévu à cet effet signalé dans le Road Book.

Un Contrôle Horaire d'Entrée et un Contrôle Horaire de Sortie seront signalés à cet effet.

La Vitesse des Voitures dans le Parc d'Assistance ne doit pas dépasser 30km/h , sous peine d'une Pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

En dehors de ce Parc, l'Assistance est interdite

Les Organisateurs fourniront une Plaque d'Assistance à chaque équipage ainsi, qu'un triangle portant la lettre A et le N° du Concurrent à coller sur le pare brise. La plaque et le triangle devront être fixés sur le véhicule et, permettront d'accéder au parc d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé au concurrent :

- ▶ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans.
- ▶ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ▶ **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- ▶ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets ou les déposer dans les poubelles prévues et mises à disposition par l'organisation, lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ATTENTION : Les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les Concurrents

La pénalité pour défaut est de 200 € pour chaque infraction.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

5.2. P PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P.DESCRPTION

Le 1^{er} RALLYE REGIONAL VHRS PEA SUD HAUTE – MARNE HAUTE AMANCE présente un parcours de 141, 51 kms (Epreuves Spéciales comprises).

Il comporte 6 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39, 84 kms.

Dimanche 5 décembre 2021

- ES 1 / 3 / 5 dite de ROUGEUX longueur : 4, 450 kms
- ES 2 / 4 / 6 dite de MONTLANDON – CELSOY – TROISCHAMPS longueur : 8, 830 kms

6.2 P. RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

6.2.6 P. Les reconnaissances auront lieu uniquement les jours suivants :

- le dimanche 28 novembre 2021 de 9 h 00 à 16 h 00
- le samedi 4 décembre 2021 de 9 h 00 à 16 h 00

Attention : le nombre de passage est limité à 3 maximum

Il sera établi avec rigueur des contrôles :

- * du nombre de passage,
- * du respect des horaires,
- * du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux réglementations municipales, tolérance ZERO.

ARTICLE 7. P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au Règlement Standard FFSA des Rallyes.

7.1.P DEPART

Dans le sens croissant des numéros de course.

7. 1. 7 P. ROAD - BOOK

7. 1. 7 P. ROAD - BOOK

Le Road Book sera disponible à partir du samedi 13 février 2021:

→ ou sur le site de l'ASA LANGRES www.asalangres.com.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées, les organisateurs précisent aux concurrents que les lieux de prises de temps par l'Organisation seront distincts de ceux réalisés par le rallye moderne dont les cellules seront désactivées. Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles de passage (CP) : à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

Contrôles horaires (CH) : à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation.

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes. Par minute d'**avance**, une pénalisation de **60 secondes**. Par minute de **retard**, une pénalisation de **10 secondes**.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

7.1.1. P TESTS DE REGULARITE

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à des moyennes fixées par les organisateurs.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous du temps imparti: **1 seconde de pénalité**.

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps imparti: **1 seconde de pénalité**.

Exemple :

Moyenne définie 45 km/h, longueur du secteur de test de régularité 5, 1 km, temps imparti : 6 mn et 48 secondes.

a) Temps réalisé: 6 mn. 59 secondes. = 11 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé: 6 mn. 31 secondes. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur prévoira des points de chronométrages intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité.

Il est strictement interdit, sous peine d'une pénalisation, voir d'exclusion :

a) De pénétrer dans une zone de contrôle par une direction autre que celle prévue par l'itinéraire du rallye.

b) De retraverser ou de re-pénétrer dans une zone de contrôle lorsque le carnet a déjà été pointé à ce contrôle.

c) De s'arrêter dans le secteur de tests de régularité.

Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique :

En s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type x 1.3, sous son entière responsabilité, le Directeur de Course proposera, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité : **Trois options de vitesses : «HAUTE», «INTERMEDIAIRE» et «BASE».**

Ces valeurs seront communiquées aux Contrôles Horaires des Départs de chaque TEST DE REGULARITE.

Dès l'engagement, les concurrents doivent opter **OBLIGATOIREMENT** pour **UNE SEULE des 3 options** et pour la **TOTALITE** des tests de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des Vérifications Administratives avec l'autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.

Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne «HAUTE» sera exclu.

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.3 P CONTROLES HORAIRES (CH)

7.3.5.P Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord. (Page 29 du règlement Standard des rallyes 2019).

7.5.P ZONES de REGULARITE – ZR

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.17..P INTERRUPTION d'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsqu'une Epreuve Spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque Equipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme étant le plus équitable ;

Cependant, aucun Equipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ne peut tirer profit de cette mesure.

7.5.18.4 .P Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'Article 7.5 17 pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8 P. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement par catégorie : Régularité Historique – Régularité Prestige – Catégorie Régularité Tourisme Classic, Féminin et avec ou sans Instrument.

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

Article 10 – PRIX

La Remise des Prix se déroulera le dimanche 5 décembre 2021 au Parc d'Arrivée Place VIREY 52600 HAUTE – AMANCE (HORTES)

Des Coupes récompenseront tous les Concurrents présents et classés à l'arrivée. Il n'y aura pas de prix en espèces.

